

55 – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DE LA BILLETTERIE EN LIGNE À LA CROISÉE DES ARTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Office Municipal de la Culture a mis à la disposition du public un système de réservation de billetterie en ligne sur le site internet de la Croisée des Arts, afin d'offrir le maximum de possibilités de réservation des spectacles de la salle de la Croisée des Arts.

Afin de permettre la dématérialisation des billets ainsi que le contrôle d'accès par QR code, il est nécessaire d'équiper la billetterie d'un module informatique complémentaire avec le matériel de contrôle associé.

La commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume souhaite accompagner l'Office Municipal de la Culture dans cette démarche et propose d'accorder une subvention exceptionnelle correspondant au montant de l'offre de prix du prestataire de la billetterie, SIRIUS, soit 3 522,00 euros.